



## Assemblée communale du 13 décembre 2021

L'assemblée communale débute à 19 h 45 sous la présidence de M. Michael Willimann, syndic, à la salle « La Chaumière » à Vallon.

Après les salutations d'usage, M. le Syndic déclare ouverte l'assemblée en informant les citoyennes et citoyens présents qu'elle a régulièrement été convoquée par insertion dans la feuille officielle du canton de Fribourg no 47 du 26 novembre 2021, par tous-ménages et par affichage au pilier public.

Les scrutateurs ci-après sont désignés :

- |                    |    |
|--------------------|----|
| - Denis Dessibourg | 12 |
| - Georges Tobler   | 26 |

Membres présents à l'assemblée : 38

Majorité absolue : 20

Le conseil communal peut voter ce soir pour tous les points de l'ordre du jour.

Le tractanda de l'assemblée de ce soir est le suivant :

1. Procès-verbal de la dernière assemblée (ne sera pas lu étant à disposition auprès du Secrétariat communal - article 13 RELC)
2. Budgets 2022
  - 2.1 Budget de fonctionnement 2022
    - a) Rapport de la commission financière
    - b) Approbation du budget de fonctionnement
  - 2.2 Budget d'investissements 2022
    - a) Achat d'un tracteur tondeuse pour le service de l'édilité et crédit y relatif
    - b) Entretien du château et crédit y relatif
    - c) Coordination et soutien au développement de la zone AgriCo (infrastructures communales) et crédit y relatif
    - d) Réfection des chemins AF (3<sup>ème</sup> étape) et crédit y relatif
    - e) Ruisseau du Gruon : remise en état « aval et amont » et crédit y relatif
    - f) Mandat d'étude parallèle et crédit y relatif
    - g) Plan d'aménagement local, finalisation et crédit y relatif
    - h) Rapport de la commission financière
    - i) Approbation des budgets d'investissements



3. Planification financière 2022 – 2026
4. Association du cycle d'orientation des communes de la Broye : modifications statutaires
5. Règlement sur les émoluments communaux : présentation et approbation
6. Règlement sur les heures d'ouverture des commerces : présentation et approbation
7. Adoption des statuts de l'Association intercommunale pour la revitalisation de la Petite Glâne
  - 7.1 Rapport de la commission financière
  - 7.2 Approbation
8. Divers

### 1. Procès-verbal

Le procès-verbal de l'assemblée du 17 mai 2021 n'est pas lu. Il était à disposition des personnes intéressées durant 10 jours avant l'assemblée (art. 13 du règlement d'exécution de la loi sur les communes). Toutefois, afin de rafraîchir les mémoires, les points importants traités lors de cette assemblée sont rappelés par M. Michael Willimann, syndic.

Personne ne demandant la lecture de ce procès-verbal du 17 mai 2021 et ne faisant l'objet d'aucune remarque, il est passé au vote.

<b>Résultat du vote :</b>	oui	37
	non	0
	abstention	0

Le procès-verbal de l'assemblée communale du 17 mai 2021 est approuvé à l'unanimité des personnes présentes. Des remerciements sont formulés à l'égard de son auteur.

### 2. Budget 2022

#### 2.1 Budget de fonctionnement 2022

Le budget de fonctionnement 2022 de la commune de St-Aubin est présenté par M. Jonathan Monney, conseiller communal. Son exposé est clair et précis. Il signale que ce budget a été établi selon le système comptable MCH2. Les postes importants de ce budget sont relevés. Les charges et produits de certains secteurs sont expliqués. Il en ressort une perte de Fr. 43'057.00.

La parole est ensuite passée à la commission financière. M. Michaël Ballaman président de ladite commission donne connaissance de son rapport sur le budget de fonctionnement 2022 de notre commune.



La commission financière a examiné en date du 25 novembre 2021 le budget préparé par le Conseil communal pour l'année 2022. MM. Jonathan Monney, responsable des finances et Martial Berset, secrétaire communal, ont présenté et ont commenté avec moult détails les chiffres des différents postes de ce budget. Ils ont répondu aux diverses questions des membres de la commission.

Sur la base des documents fournis, la commission financière confirme que le budget comprend tous les produits et toutes les charges devant figurer dans ce budget. Ce dernier est dans la lignée du budget 2021 et des comptes 2020 de la commune.

Sur cette base, le budget 2022 est présenté avec une perte de Fr. 43'057.00.

Sans autre commentaire, la commission financière recommande à l'assemblée communale d'accepter le budget 2022 soumis par le conseil communal.

La parole est ensuite passée à l'assemblée pour ces éventuelles questions.

Aucune question n'étant posée par l'assemblée, il est passé au vote de ce point de l'ordre du jour.

M. Michael Willimann, syndic, soumet à l'approbation de l'assemblée le budget de fonctionnement 2022.

### - Approbation du budget de fonctionnement 2022 :

<b>Résultat du vote :</b>	oui	38
	non	0
	abstention	0

Le budget 2022 est approuvé tel que présenté, et ce, à l'unanimité des citoyennes et citoyens présents.

## 2.2 Budget d'investissements 2022

Les investissements seront présentés par M. le Syndic et les conseillers communaux responsables des dicastères concernés. La commission financière fera part de son rapport global pour les investissements une fois les trois présentations terminées. Leur approbation se fera séparément pour chaque investissement au point 2.2 i du tractanda.

### a. Achat d'un tracteur tondeuse pour le service de l'édilité et crédit y relatif

L'investissement relatif à l'achat d'un tracteur tondeuse pour le service de l'édilité est présenté par Mme Laurence Baliacas, conseillère communale.

Utilisé en été comme en hiver, ce tracteur sert principalement pour le déneigement et le salage hivernal, mais aussi pour d'autres travaux, tels que la tonte des pelouses des terrains de football, autour du local du feu, aux écoles et pour les bords des routes. En 2005, un montant de Fr. 70'000.00 avait été octroyé pour l'achat du tracteur actuel « John Deere ». Ce véhicule, utilisé environ 300 heures par année a donné satisfaction pendant des années.



Il commence cependant à montrer des signes de fatigue. Les frais liés à son entretien sont toujours plus rapprochés et onéreux. Il est aussi à noter que 3 offres comparatives ont été demandées à des entreprises de la région pour déterminer le montant proposé à l'assemblée communale.

Afin de mettre à disposition du personnel édilitaire un véhicule fiable et performant, le Conseil communal souhaite investir dans un véhicule neuf. Le tracteur actuel sera toutefois conservé et utilisé par le service de la voirie jusqu'au bout. Il est aussi à relever que les accessoires, tels que lame et saleuse, seront repris de l'ancien tracteur et installés sur le nouveau véhicule.

Le Conseil communal propose à l'assemblée de ce soir d'acheter ce véhicule pour un montant de Fr. 80'000.00. Cette dépense sera financée soit par les liquidités de la commune soit par un crédit.

La parole est donnée à l'assemblée pour ces éventuelles questions.

La parole n'étant pas demandée, il est passé au point suivant de l'ordre du jour.

### **b. Entretien du château et crédit y relatif**

L'investissement relatif à l'entretien de notre château est présenté par Mme Laurence Baliacas, conseillère communale.

Cette dernière rappelle que c'est en 1999, soit il y a 22 ans déjà que le château a été rénové. Au fil du temps, ce magnifique bâtiment n'est malheureusement pas épargné par les années et les intempéries ; fissures et marques diverses viennent assombrir les murs extérieurs.

Dès lors, afin que notre château garde fière allure, le Conseil communal souhaite dans un premier temps lui apporter un peu de fraîcheur en donnant un coup de peinture sur l'ensemble des façades.

En plus des murs extérieurs à rajeunir, plusieurs travaux d'entretien sont aussi à prévoir à l'intérieur du château. En effet, des problèmes d'humidité et de salpêtre dans les escaliers sont constatés. Il y a aussi le souci récurrent des mouches aux différentes saisons qui sont à traiter. Le système de clés du château est devenu obsolète ; son remplacement est à prévoir dans les années à venir ; les réparations devenant difficiles à réaliser. Le mobilier de la salle Louis Vallier présente également des signes de fatigue ; des tables et des chaises doivent être remplacées.

Pour les raisons expliquées ci-dessus, Mme Laurence Baliacas, conseillère communale signale que le Conseil communal propose à l'assemblée de ce soir un investissement et une enveloppe de Fr. 200'000.00 pour la réalisation des travaux d'entretien du château sur les 4 prochaines années.

La parole est donnée aux participantes et participants de l'assemblée pour leurs questions.

La parole n'étant pas demandée par les citoyennes et citoyens présents. Il est passé au point suivant.



### **c. Coordination et soutien au développement de la zone AgriCo ( infrastructures communales ) et crédit y relatif**

L'investissement relatif à la coordination et au soutien au développement de la zone du site AgriCo (infrastructures communales) est présenté par M. Philippe Chanex, conseiller communal.

La procédure du PED, plan d'équipement de détail, qui a été mis à l'enquête publique du 5 au 19 novembre 2021, puis suspendue en attendant la décision d'approbation sur le PAC, implique un engagement extraordinaire du Conseil communal et du service technique de la commune dans l'analyse du dossier. Les enjeux liés à AgriCo sont tels pour la commune que l'engagement de conseillers externes est impératif afin de défendre nos intérêts.

Ces enjeux concernent les infrastructures, c'est-à-dire les routes, la mobilité douce, les réseaux d'eaux usées, d'eaux claires et d'eau potable, mais aussi le concept paysager et la protection du bruit. Le PED doit être analysé dans le détail pour évaluer sa conformité avec le PAC et le PAL. Des conventions avec AgriCo seront rédigées afin de préciser certaines problématiques. Les conséquences financières qui en découleront peuvent être très importantes, d'où, la nécessité de s'appuyer sur des spécialistes de l'aménagement.

Le montant nécessaire pour couvrir ces honoraires n'est pas connu. Le Conseil communal sollicite un crédit auprès de l'assemblée communale et reviendra si nécessaire avec une autre demande de crédit.

Pour toutes les raisons évoquées précédemment, le Conseil communal demande un crédit de Fr. 150'000.00 pour financer les honoraires des différents bureaux conseils. Le montant de ces honoraires est estimé, mais pas connu précisément. Il va dépendre notamment des discussions menées avec AgriCo.

Il faut relever que les montants engagés par la commune dans le cadre du PAC, puis du PED pourront être refacturés au propriétaire du site par le biais du règlement communal concernant les émoluments administratifs en matière d'aménagement du territoire. Cela signifie que la commune devrait pouvoir récupérer par la suite la totalité des montants dépensés dans le cadre de ce crédit.

Ce crédit sera financé soit par les liquidités de la commune, soit par un crédit bancaire.

Le Conseil communal vous demande d'accepter le crédit de Fr. 150'000.00 pour la mise en place de la 1<sup>ère</sup> étape de ce concept.

La parole est donnée à l'assemblée pour ces questions.

L'assemblée ne posant aucune question, il est passé au point suivant.



### d. Réfection des chemins AF ( 3<sup>ème</sup> étape ) et crédit y relatif

Les chemins d'améliorations foncières ont déjà été partiellement rénovés en 2015 et en 2017. Le Conseil communal propose de poursuivre la réfection de ces chemins AF sur cinq tronçons pour une longueur totale de 2'455 m. Il s'agit des chemins :

- Sur Rosset (424 m)
- En Crevel Dessous Plan (594 m)
- Route de Terre-Rouge La Savua (469 m)
- Route du Mont (691 m)
- La Fenetta (277 m)

Poursuivre la réfection de ces chemins est important pour le Conseil communal, et ce, pour les raisons suivantes :

- ces chemins sont dans un piteux état ;
- ces chemins permettent l'exploitation des terres par les agriculteurs et constituent d'abord un outil de travail indispensable ;
- ces chemins font partie du patrimoine de la commune. Il apparaît dès lors évident pour le Conseil communal de s'en occuper et de les maintenir en état ;
- enfin, la Confédération accorde des subventions de 27 % et le canton de 25 % de ces dépenses. Ces subventions existent aujourd'hui, mais nous n'avons aucune garantie de pouvoir en profiter demain.

Le crédit demandé à l'assemblée est de Fr. 850'000.00. Voici le détail de ce montant :

Travaux de génie civil	Fr.	630'000.00
Suivi des travaux	Fr.	62'500.00
Travaux de piquetage et autres	Fr.	38'000.00
Divers et imprévus	Fr.	40'000.00
Inventaire général	Fr.	20'000.00
TVA 7,7%	Fr.	59'500.00

Ces chiffres s'appuient sur le résultat d'un appel d'offres sur invitation et sur le devis d'un bureau d'ingénieur géomètre officiel.

Au final, le Conseil communal sollicite le montant de Fr. 850'000.00, dont le 52% soit Fr. 442'000.00 est subventionné par la Confédération et le canton et dont le solde, soit Fr. 408'000.00 sera à charge de la commune.

La question du financement de cette dépense n'est pas encore déterminée. La commune a la capacité de la financer par ses liquidités, mais le Conseil analysera les conditions du marché pour se déterminer sur un éventuel emprunt.

La parole est donnée à l'assemblée pour ces questions.

**Mme Hervé Collaud** se pose la question de savoir si la commune a été indemnisée pour les dégâts causés lors du débardage de l'année 2021. Il est répondu par l'affirmative.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au point suivant.



### **e. Ruisseau du Gruon : remise en état « aval et amont » et crédit y relatif**

Les informations concernant la remise en état « amont et aval » du ruisseau du Gruon sont données par M. Didier Schouwey, conseiller communal.

Ce dernier donne quelques explications sur les travaux qui seront effectués dans le cadre de ce dossier. Il montre quelques photos de la situation actuelle du Ruisseau du Gruon. Il est signalé qu'il faudra construire 27 seuils, un mur de soutènement et ajuster de nombreux drainages existants.

Le coût de ces travaux est devisé à Fr. 120'000.00. Une subvention de l'Etat de 62 %, soit Fr. 74'400.00 nous sera octroyée.

Le Conseil communal propose à l'assemblée communale d'accepter cette dépense et son crédit qui sera financé soit par les liquidités soit par un crédit bancaire.

La parole est donnée aux citoyennes et citoyens présents pour leurs questions.

La parole n'étant pas demandée, il est passé au point suivant.

### **f. Mandat d'étude parallèle**

Ce point de l'ordre du jour est présenté par M. Michael Willimann, syndic. Il donne des explications détaillées sur ce qu'est un mandat d'étude parallèle. Cette étude ou planification va concerner l'aménagement du centre du village et de ses abords. Un montant de Fr. 110'000.00 a été estimé pour ce mandat d'étude parallèle. Le programme de cette planification doit bien évidemment être défini.

Le Conseil communal propose à l'assemblée communale d'accepter cette dépense et son crédit de Fr. 110'000.00 qui sera financé soit par les liquidités soit par un crédit bancaire.

La parole est donnée à l'assemblée pour ces éventuelles questions.

**M. Yves Julmi** estime qu'il serait bien d'intégrer la population à cette étude. Il faudra tenir compte d'éléments tels que mobilité ou autres. Il est signalé que ce mandat d'étude parallèle aura une approche multi disciplinaires. La population sera invitée à participer à cette étude.

**M. Yves Ruffieux** aimerait savoir si cette étude est centrée sur la place du village uniquement ou sur d'autres secteurs qui permettent d'accéder au centre du village. Tous les secteurs concernés seront étudiés.

**Mme Chantal Vienny Guerry** se demande pourquoi cette étude est si onéreuse. Il faut pour mener à bien ce dossier un chef de projet, un urbaniste et des bureaux conseils. Un concours avec des prix sera organisé auprès de plusieurs sociétés spécialisées en la matière.



**M. Ervé Collaud** rappelle qu'il y a 15 ans un sondage avait été entrepris auprès de notre population quant à l'aménagement de ce centre du village. Une synthèse avait faite et il se demande où se trouve cette étude. Il est pris note qu'une base est déjà existante. Le Conseil communal en a connaissance. Il se peut même que l'on en trouve un résumé dans une des éditions de notre journal communal « TIPS ».

**M. Martial Pochon**, responsable technique de la commune complète les éléments déjà évoqués lors de cette discussion. Il mentionne que les documents existants sont consultables. Il faut toutefois savoir que le mandat d'étude parallèle présenté aujourd'hui va plus loin dans le traitement d'un tel dossier.

**M. Hervé Collaud** se demande si cette étude prendra également en considération la route de la Tsérard. Il lui est répondu par la négative. Ce MEP ne concernera que le centre du village et ses abords immédiats.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au point suivant.

### **g. Plan d'aménagement local, finalisation**

M. Michael Willimann, syndic, donne les explications nécessaires à une bonne compréhension de ce point de l'ordre du jour. Un montant de Fr. 60'000.00 est demandé à l'assemblée de ce soir pour les travaux de finalisation du plan d'aménagement local. Cette somme comprend les travaux du bureau d'urbanisme, d'éventuels conseils juridiques et les divers préavis des services de l'état consultés.

Le Conseil communal propose à l'assemblée communale d'accepter cette dépense et son crédit de Fr. 60'000.00 qui sera financé soit par les liquidités soit par un crédit bancaire.

La parole est donnée à l'assemblée pour ses questions.

**M. Yves Julmi** se demande si la population sera informée de l'avancement de la procédure. Il est pris note qu'une séance d'information aura lieu de même qu'une enquête publique de ce dossier.

La parole n'étant plus demandée, M. Michael Willimann, syndic passe la parole à M. Michael Ballaman, président de la commission financière pour son rapport sur les sept investissements présentés.

La commission financière se prononce sur les sujets suivants :

- Achat d'un tracteur tondeuse pour le service de l'édilité ; Fr. 80'000.00
- Entretien du château ; Fr. 200'000.00
- Coordination et soutien au développement de la zone AgriCo ; Fr. 150'000.00
- Réfection des chemins AF ( 3<sup>ème</sup> étape ) ; Fr. 850'000.00
- Ruisseau du Gruon : remise en état « aval et amont » ; Fr. 120'000.00
- Mandat d'étude parallèle ; Fr. 110'000.00
- Plan d'aménagement local, finalisation ; Fr. 60'000.00





Lors de la séance du 25 novembre 2021, MM. Jonathan Monney et Martial Berset ont apporté à la satisfaction de la commission financière les explications relatives aux objets d'investissements.

Le montant de ces investissements s'élève à Fr. 1'570'000.00. La commission financière confirme que la commune pourra faire face à ces engagements supplémentaires se basant sur la planification financière qui est présentée à cette assemblée ainsi que la capacité d'investissement calculée par le service des communes du canton datant de novembre 2020.

Sur cette base et sans autre commentaire, la commission financière préavise favorablement ces sept investissements.

### 2.3 Approbation du budget d'investissements 2022

M. Michael Willimann, syndic soumet à l'approbation de l'assemblée les sept budgets d'investissements présentés à l'assemblée.

- 1) Investissement de Fr. 80'000.00 concernant l'achat d'un tracteur tondeuse pour le service de l'édilité et crédit y relatif :

<b>Résultat du vote :</b>	oui	38
	non	0
	abstention	0

L'investissement de Fr. 80'000.00 et sa demande de crédit relatif à l'achat d'un tracteur tondeuse pour le service de l'édilité est approuvé tel que présenté par le Conseil communal et ce, à l'unanimité des membres présents.

- 2) Investissement de Fr 200'000.00 concernant l'entretien du château et crédit y relatif

<b>Résultat du vote :</b>	oui	37
	non	0
	abstention	1

L'investissement de Fr. 200'000.00 et sa demande de crédit concernant l'entretien du château est approuvé tel que présenté par le Conseil communal et ce, à une grande majorité des personnes présentes.

- 3) Investissement de Fr 150'000.00 concernant la coordination et le soutien au développement de la zone AgriCo ( infrastructures communales ) et crédit y relatif :

<b>Résultat du vote :</b>	oui	37
	non	0
	abstention	1



L'investissement de Fr. 150'000.00 et sa demande de crédit relatif pour la coordination et le soutien au développement de la zone AgriCo est approuvé tel que présenté par le Conseil communal et ce, à une forte majorité des personnes présentes.

- 4) Investissement de Fr. 850'000.00 pour la réfection des chemins AF ( 3<sup>ème</sup> étape ) et crédit y relatif.

<b>Résultat du vote :</b>	oui	38
	non	0
	abstention	0

L'investissement de Fr. 850'000.00 et sa demande de crédit pour la réfection des chemins AF ( 3<sup>ème</sup> étape ) est approuvé tel que présenté par le Conseil communal et ce, à l'unanimité des personnes présentes.

- 5) Investissement de Fr. 120'000.00 pour la remise en état « aval et amont » du Ruisseau du Gruon et crédit y relatif

<b>Résultat du vote :</b>	oui	38
	non	0
	abstention	0

L'investissement de Fr. 120'000.00 et sa demande de crédit relatif à la remise en état « aval et amont » du Ruisseau du Gruon est approuvé tel que présenté par le Conseil communal et ce, à l'unanimité des citoyens et citoyennes présents.

- 6) Investissement de Fr. 110'000.00 pour un mandat d'étude parallèle et crédit y relatif

<b>Résultat du vote :</b>	oui	30
	non	1
	abstentions	7

L'investissement de Fr. 110'000.00 et sa demande de crédit relatif à un mandat d'étude parallèle est approuvé tel que présenté par le Conseil communal et ce, à une majorité évidente des personnes présentes.

- 7) Investissement de Fr. 60'000.00 pour la finalisation du Plan d'aménagement local et crédit y relatif

<b>Résultat du vote :</b>	oui	38
	non	0
	abstention	0



L'investissement de Fr. 60'000.00 et sa demande de crédit relatif à la finalisation du Plan d'aménagement local est approuvé tel que présenté par le Conseil communal et ce, à l'unanimité des citoyennes et citoyens présents.

### **3. Planification financière 2022-2026**

L'établissement d'un plan financier est une obligation découlant de notre constitution cantonale et qui a été mise en œuvre dans la nouvelle loi sur les communes. De manière concrète, il renseigne l'autorité communale sur la capacité d'investissement de la commune. La planification financière reflète la situation existante et projette l'avenir à moyen terme, compte tenu des prévisions qui peuvent être établies sur la base de cette situation et d'informations d'ordre économique, politique et social. Elle se veut être un outil dynamique. Le Conseil communal a établi un plan financier sur cinq ans. L'assemblée en prend connaissance sans devoir l'approuver.

M. Michael Willimann, syndic, passe la parole à M. Jonathan Monney, conseiller communal, pour des explications plus détaillées en ce qui concerne le programme des investissements pour les années 2022 - 2026.

M. Jonathan Monney, conseiller communal, donne les explications nécessaires quant à cette planification financière. Il donne de nombreux éclaircissements sur les points qui font partie intégrante de cette étude. Chaque investissement est expliqué.

La discussion est ouverte pour d'éventuelles questions.

La parole n'est pas demandée par l'assemblée pour ce point de l'ordre du jour.

### **4. Association du cycle d'orientation des communes de la Broye : modifications statutaires**

La parole est passée à Mme Corinne Genoud, conseillère communale, pour la présentation de ce point. Elle présente les modifications statutaires qui sont soumises pour approbation aux communes de l'association. L'article modifié est évoqué. Il s'agit de l'article 27 qui concerne les emprunts. Il sera libellé de la manière suivante :

<sup>1</sup> L'association peut contracter les emprunts nécessaires à la construction de bâtiments et à d'autres investissements jusqu'à concurrence de 50 millions de francs.

<sup>2</sup> L'association peut en outre contracter des emprunts au titre de compte de trésorerie jusqu'à concurrence de 2 millions de francs.

Le Conseil communal propose à l'assemblée de ce soir d'accepter le nouveau texte de l'article 27 des statuts concernant les emprunts.

La parole est donnée à l'assemblée pour ses questions.



La parole n'étant pas demandée, M. Michael Willimann, syndic, soumet pour approbation cette modification du texte de l'article 27 des statuts de l'Association du cycle d'orientation de la Broye à l'assemblée.

**Approbation des modifications du texte de l'article 27 des statuts de l'Association du cycle d'orientation de la Broye :**

<b>Résultat du vote :</b>	oui	38
	non	0
	abstention	0

Les modifications du texte de l'article 27 des statuts de l'Association du cycle d'orientation de la Broye sont approuvés à l'unanimité des citoyennes et citoyens présents.

**5. Règlement concernant les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et des constructions : présentation et approbation**

M. Michael Willimann, présente cet objet. Ce règlement détaille les émoluments que la commune demandera en matière d'aménagement du territoire et des constructions. Il est rappelé que nous pratiquons déjà de la sorte. Les principaux articles de ce règlement sont commentés. Deux modifications importantes sont expliquées. Il s'agit d'une taxe pour la saisie dans FRIAC d'un dossier par notre service technique si ce le propriétaire ne peut le faire lui-même. L'autre ajout est le contrôle des bâtiments au niveau du feu. Il s'agit d'une nouvelle loi cantonale. Notre commune a délégué ce travail à une entreprise privée. Cette dernière nous facturera les émoluments. Ces derniers seront refacturés par la commune aux propriétaires privés concernés.

Ce règlement a été présenté le 25 novembre 2021 à la commission financière. Cette dernière doit en effet préavisé ce document. M. Michael Ballaman président de la commission financière, a informé M. Michael Willimann, syndic que la commission financière a préavisé favorablement ce règlement pour approbation par l'assemblée de ce soir étant donné que le Conseil communal a répondu à toutes ses questions.

La parole est ensuite donnée à l'assemblée pour d'éventuelles questions sur ce point de l'ordre du jour.

**M. Hervé Collaud** demande si les modifications les plus importantes ne concernent que la protection incendie. Il lui est répondu par l'affirmative et également rappelé que ce travail a été délégué à une entreprise privée.

La parole n'étant plus demandée, M. Michael Willimann, syndic, soumet pour approbation le règlement sur les émoluments communaux.



**Approbation du règlement concernant les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et des constructions :**

**Résultat du vote :**    38 oui  
                              0 non  
                              0 abstention

Le règlement concernant les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et des constructions est approuvé à l'unanimité des personnes présentes.

**6. Règlement sur les heures d'ouverture des commerces :  
présentation et approbation**

Mme Laurence Baliacas, présente le règlement communal sur les heures d'ouverture des commerces. Ce règlement a été établi dans le but de protéger les commerces de notre village qui sont ouverts le dimanche afin de mettre la commune en conformité avec la loi cantonale sur l'exercice du commerce ( LCom ). Sans ce règlement communal, c'est le règlement cantonal qui s'applique. Ce dernier ne prévoit pas d'ouverture dominicale.

Les articles les plus importants de ce règlement sont commentés par Mme Laurence Baliacas, conseillère communale.

Au terme de sa présentation, Mme Laurence Baliacas, conseillère communale, précise que le règlement proposé a été soumis aux services de l'Etat concernés pour examen préalable et préavis. La Direction de la justice et police a rendu un préavis positif en date du 24 août 2021.

Le Conseil communal propose à l'assemblée de ce soir d'accepter ce nouveau règlement sur les heures d'ouverture des commerces.

La parole est ensuite donnée à l'assemblée pour d'éventuelles questions sur ce point de l'ordre du jour.

**M. René Dessibourg** signale que le canton de Fribourg a voté cinq fois contre l'ouverture des commerces les dimanches. Il propose à l'assemblée de refuser ce règlement.

**Mme Chantal Guerry Vienny** souhaite connaître les commerces qui sont concernés par ces modifications. Il est mentionné la boulangerie et le magasin de fleurs.

**M. Yves Julmi** ne comprend pas pourquoi la loi cantonale n'est pas appliquée. C'est le cas actuellement puisque la loi cantonale ne permet pas d'ouverture de tels commerces le dimanche. L'approbation de ce règlement le permettra.

**M. Laurent Besson** comprend que si ce règlement est refusé ou reporté, la boulangerie de notre village devrait être fermée dimanche. Il lui est répondu par l'affirmative.



**M. Frédéric Lehmann** signale que le magasin de fleurs « Pétale Rouge » est soumis aux mêmes règles et qu'il devrait par conséquent également fermé le dimanche.

**M. René Dessibourg** se demande pourquoi l'autorisation communale se termine à 21 h 00. Il lui est rappelé que c'est une option ou une possibilité pour les commerces. Ce n'est en aucun cas une obligation.

**Mme Dominique Reber** partage le point de vue de M. René Dessibourg. Toutefois, elle ajoute que si l'assemblée refuse ce règlement, c'est la fin des petits commerces du village.

**M. Yves Julmi** demande des clarifications sur les commerces qui sont concernés par ce règlement. Il lui est indiqué l'article du règlement qui définit les commerces concernés.

**M. Jérémy Baliacas** signale que les commerces qui aujourd'hui devraient fermer, faute de règlement adéquat, doivent également vivre le dimanche. Cela leur permettrait de poursuivre leurs activités sans risque de fermeture définitive.

La parole n'étant plus demandée, M. Michael Willimann, syndic, soumet pour approbation le règlement sur les émoluments communaux.

#### **Approbation du règlement sur les heures d'ouverture des commerces :**

**Résultat du vote :**    33 oui  
                              4 non  
                              1 abstention

Le règlement concernant les heures d'ouverture des commerces est approuvé à une forte majorité des personnes présentes.

## **7. Adoption des statuts de l'Association intercommunale pour la revitalisation de la Petite-Glâne**

M. Didier Schouwey, vice-syndic donne les explications nécessaires à une bonne compréhension de ses statuts. Il détaille les articles principaux des statuts de l'Association intercommunale pour la revitalisation de la Petite-Glâne.

La revitalisation de la Petite-Glâne est un projet visant 4 communes ( Missy, Vallon, Vully-les-Lacs et St-Aubin ) et 2 cantons ( Vaud et Fribourg ). Cela représente 6'790 mètres linéaires de correction dont 2'270 m sur notre territoire. Les travaux seront en principe étalés sur 4 à 5 ans et débuteront sur notre commune dans le courant de l'été 2022. Le coût total de ce projet, y compris les ponts est devisé à Fr. 20'000'500.00. Les subventions cantonales et fédérales s'élèvent à environ Fr. 18'200'000.00. Le sponsoring déjà promis s'élève à Fr. 1'370'000.00 et devrait pouvoir être obtenu en totalité. L'apport financier lié aux ventes de divers terrains à Fr. 722'500.00.



Le Conseil communal propose d'approuver les statuts de l'Association intercommunale pour la revitalisation de la Petite-Glâne tels que proposés et d'accepter la clé de répartition telle que présentée. L'entrée en vigueur de ces statuts ne pourra intervenir que par modification et approbation par les 4 législatifs communaux. La répartition des coûts se fera de manière homogène sur la durée des travaux afin de garantir que le projet se réalisera entièrement et que chaque commune en soit responsable.

La commission financière a examiné en date du 25 novembre 2021 les statuts de l'Association intercommunale pour la revitalisation de la Petite-Glâne. M. Didier Schouwey, vice-syndic, a répondu aux diverses questions des membres de la commission.

Sur la base des explications fournies, la commission financière émet un préavis favorable à l'approbation de ces statuts par l'assemblée communale de ce soir.

La discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, M. Michael Willimann, syndic, soumet pour approbation les statuts de l'Association intercommunale pour la revitalisation de la Petite-Glâne.

### **Approbation des statuts de l'Association Intercommunale pour la Revitalisation de la Petite Glâne ( AIRPG ) :**

**Résultat du vote :**    38 oui  
                              0 non  
                              0 abstentions

Les statuts de l'Association Intercommunale pour la Revitalisation de la Petite Glâne sont approuvés à l'unanimité des personnes présentes.

## **8. Divers**

Le point divers de ce soir se divise en deux parties, à savoir :

- a) Informations du Conseil communal
- b) Questions et propositions de l'assemblée

### **a) Informations du Conseil communal**

#### ***Agrico : situation du site***

M. Michael Willimann, syndic, donne des explications sur le site AgriCo. L'ECPF a repris du canton cette zone. Le PAC a été mis à l'enquête publique. Son approbation devrait intervenir au début de l'année prochaine. Les oppositions sont en cours de traitement et des solutions sont en passe d'être trouvées avec les divers opposants.



Le PED a aussi été mis à l'enquête publique. Il sera traité lorsque le PAC aura été approuvé. La société Micarna aimerait commencer sa production en 2024.

### ***Déchetterie***

Il est donné connaissance des nouveaux horaires de la déchetterie communale suite à sa restructuration.

### ***Programme de législature***

Il est communiqué que M. Michael Willimann, syndic, organisera à partir du mois de février 2022, et ce, une fois par mois « les portes ouvertes du syndic ». Il sera possible pour les habitantes et habitants de notre commune de rencontrer M. le Syndic et de débattre avec lui de sujets traitant de la commune. Le programme de ces rencontres sera inséré sur le site internet de notre commune ainsi que sur sa page Facebook.

### **b) Questions et propositions de l'assemblée**

La parole n'est pas demandée par l'assemblée.

M. Michael Willimann, au nom du Conseil communal remercie les citoyennes et citoyens présents de leur participation. Il clôt cette assemblée ordinaire.

L'assemblée est terminée à 21 h 46.

Au nom du Conseil Communal

  
Le Secrétaire

  
Le Syndic

St-Aubin, le 20 décembre 2021